



100%
jeunesse

12-17ans

HIVER
2021

Toutes les activités du Pass'Vacances seront proposées dans le respect des gestes barrières, des mesures d'hygiène, de réglementation et de sécurité. Adoptons de nouveaux comportements pour nous protéger et protéger ceux qui nous entourent.

Programme complet : www.dignelesbains.fr



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
À FOURNIR PAR LA FAMILLE

Maison des Jeunes & des Etudiants

80 place André Thisy | parking de la préfecture
Tél. 04 92 36 10 31 | mje@dignelesbains.fr

Ville de DIGNE-LES-BAINS

Ville de
DIGNE
les-Bains



▼
lun. **22**
fév.
14€*

Sortie « Fat Bike/Luge »

(VTT de descente sur neige)
De 9h à 17h30
RDV Halle des Sports
Prévoir pique-nique, goûter, chaussures
et tenue adaptée, gants, lunette.

▼
mar. **23**
fév.
GRATUIT

« Ciné et Casino Party »

(2 salles deux ambiances !! Cinéma et/
ou Casino)
De 13h à 16h
RDV MJE

▼
jeu. **25**
fév.
14€*

« Sortie Ski de fond et initiation DVA »

(DVA : Détecteur de Victime d' Avalanche)
De 10h à 17h
RDV Halle des sports
Prévoir pique-nique, goûter, tenue adaptée,
gants, lunette.

▼
mar. **2**
mars
14€*

«Sortie Ski de Rando /Luge »

De 9h15 à 17h
RDV Halle des sports
Prévoir pique-nique, goûter, tenue
adaptée, gants, casque, lunette.

▼
jeu. **4**
mars
14€*

« Sortie Yooner /Raquette »

(Montée en raquette et descente en
Yooner.)
De 10h à 17h
RDV Halle des sports
Prévoir pique-nique, goûter, tenue
adaptée, gants, casque, lunette.

▼
ven. **5**
mars
GRATUIT

Aprem K'Lé

(Tournoi de Play, Baby, Billard, Grands
jeux...)
De 13h30 à 15h30
RDV MJE

*14€ pour les habitants de Digne-les-Bains
et 17€ pour les extérieurs
Acceptation des bons CAF
(Non cumulables avec les tarifs réduits)
Tarifs réduits : ASCPCI ou Carte Lavande

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MJE :
lundi / mercredi / vendredi de 9h à 17h30
- PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE -



..... Inscriptions

Pour les habitants de Digne-les-Bains,
à partir du mercredi 10 février.
Pour les habitants des autres communes
de Provence-Alpes-Agglomération,
à partir du vendredi 12 février.
Et pour les habitants des autres communes,
à partir du lundi 15 février.

